



# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA LOMAGNE ZONE INDUSTRIELLE, 32700 LECTOURE**

## ***RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS***

**ANNEE 2022**

**Rapport présenté par Patrice SUAREZ,  
Président du SYNDICAT**



**Ce rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Il doit être mis à la disposition du public des collectivités adhérentes**



# SOMMAIRE

- I - PRESENTATION DU SYNDICAT
- II - COMPETENCES EXERCEES
- III - ORGANISATION DU SERVICE
- IV - PRESTATAIRES
- V - INDICATEURS TECHNIQUES
- VI - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC
- VII - EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- VIII - PREVENTION DES DECHETS ET COMMUNICATION
- IX - BILAN ET PERSPECTIVES





# I - PRESENTATION DU SYNDICAT

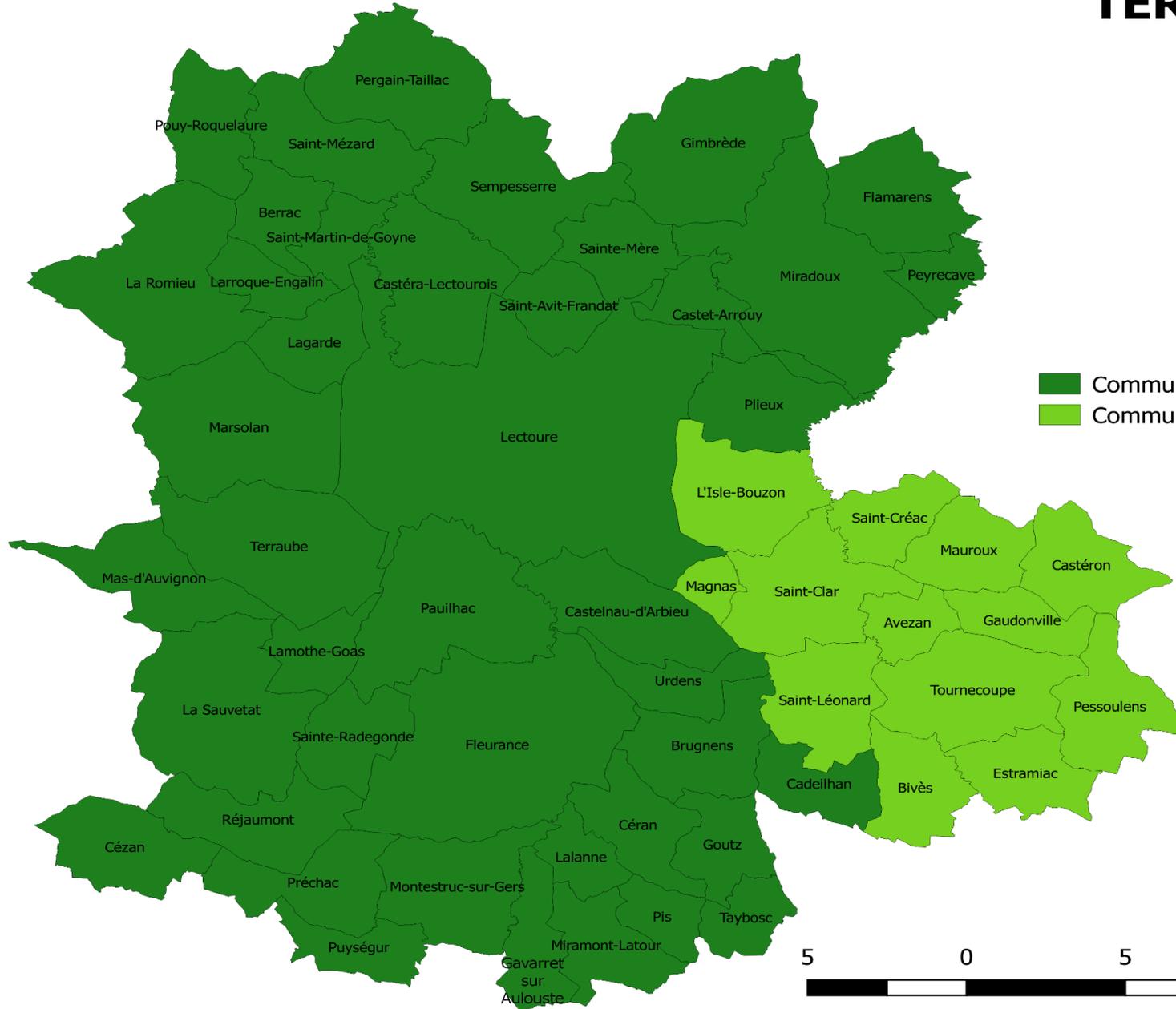
## TERRITOIRE DU SIDEL

**56 COMMUNES**  
**21886 habitants**

**43 Communes**



**13 Communes**



■ Communauté de Communes Lomagne Gersoise  
■ Communauté de Communes Bastides de Lomagne





## II – LES COMPETENCES EXERCEES

COMPETENCES	NATURE DES DECHETS		
	Ordures Ménagères	Produits recyclables	Déchèteries
Collecte	SIDEL	SIDEL	TRIGONE
Transport	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Traitement	TRIGONE	TRIGONE	TRIGONE
Matériel de Collecte	SIDEL	SIDEL	TRIGONE
Entretien du Matériel	SIDEL	SIDEL	TRIGONE

Le territoire du SIDEL est doté de 4 déchèteries situées dans les chefs lieux des 4 cantons



Fleurance (32500)  
ZA du Berdoulet



Lectoure (32700),  
Zone Industrielle



Saint Clar (32380)  
« Manot »



Miradoux (32340)  
« Rounat »

**La gestion des déchèteries** : Compétence transférée à TRIGONE avec effet au 01/01/2019



### III – ORGANISATION DU SERVICE DE COLLECTE

	FLEURANCE LECTOURE (9 596habitants)	SAINT CLAR LA ROMIEU (1 614 habitants)	AUTRES SECTEURS (10 676 habitants)
Fréquence et mode de collecte des OM	1 fois par semaine en porte à porte (C1)		1 fois par semaine en points de regroupement (C 1)
<b>Contenants</b>	<b>Bacs individuels</b>		<b>Bacs collectifs</b>
Fréquence et mode de collecte des Produits recyclables	1 fois par semaine en porte à porte (C 1)	1 fois toutes les deux semaines en porte à porte (C 0,5)	1 fois toutes les deux semaines en points de regroupement (C 0,5)
<b>Contenants</b>	<b>Bacs individuels ou caissettes</b>		<b>Bacs collectifs</b>
Fréquence et mode de collecte du verre	Toutes les trois semaines environ et à la demande en cas de nécessité (collecte en apport volontaire)		
<b>Contenants</b>	<b>Colonnes aériennes ou enterrées</b>		

Les campings et les collectivités qui ne sont pas assujettis à la TEOM (Communes, Hôpitaux, Maisons de retraite, collèges et lycées) et qui ont sollicité une fréquence plus importante de ramassage des ordures ménagères sont soumis au règlement d'une redevance spéciale. Les ordures ménagères et les collectes de tri sélectif sont déposées au quai de transfert de PAUILHAC et sont prises en charge par Trigone pour leur transport et leur traitement. Les déchets ultimes sont enfouis à Pavie et les produits recyclables triés au Centre de Tri de Trigone à Auch et dirigés vers différentes filières de traitement.

#### Matériel roulant

	2021	2022
<b>BOM</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Camion grue</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Laveuse</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Véhicules de service</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Chariot élévateur</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### Contenants implantés sur les points de regroupement

<b>Bacs OM</b>	<b>1 129</b>	<b>1 094</b>
<b>Bacs CS</b>	<b>1 176</b>	<b>1 188</b>
<b>Colonnes à verre</b>	<b>152 (dont 42 enterrées)</b>	<b>149 (dont 42 enterrées)</b>



## L'entretien



L'entretien des véhicules est assuré en régie. La réparation des véhicules est effectuée essentiellement par les mécaniciens du SIDEL expérimentés, seuls les dépannages nécessitant un matériel spécifique sont réalisés par des intervenants extérieurs. Les contenants défectueux sont signalés par les agents de collecte, leur remplacement ou leur réparation sont également effectués en régie. Les bacs et les colonnes à verre sont régulièrement lavés et désinfectés.

BACS OM	4 fois/an
BACS CS	2 fois/an
COLONNES A VERRE	1 fois/an

La laveuse est équipée d'un karcher permettant le nettoyage des colonnes à verre ainsi que d'une cuve dans laquelle les bacs sont placés pour être entièrement lavés. L'utilisation de produits spécifiques permet d'assainir l'intérieur des conteneurs.

## Les déchèteries

Les sites sont sous la surveillance d'un gardien. Leur gestion est assurée par TRIGONE. L'accès des ménages est gratuit. Compte tenu de l'existence d'une déchèterie pour les professionnels sur la commune de Fleurance, les déchets des professionnels sont acceptés uniquement sur le site de Miradoux, en quantité limitée et moyennant une participation financière (à l'exception du carton qui peut être déposé gratuitement). Les apports sont ensuite acheminés vers des filières spécifiques pour être valorisés.

## Les déchets autorisés sur les sites

- Les encombrants et le tout venant (TV)
- L'électroménager et les déchets électrique et électronique (DEEE)
- La ferraille (Fe)
- Le bois (B) – sauf sur le site de Miradoux –
- Le papier et le carton (PC)
- Les déchets verts (DV) – tontes et petits branchages –
- Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) –uniquement sur le site de Fleurance –
- Les gravats (GR)
- Les cartouches d'encre
- Les ampoules, tubes et néons
- Les bouteilles de gaz dont le volume est inférieur à 26 litres
- Le textile
- Les huiles usagées alimentaires et de vidange
- Les batteries
- Les filtres à huile
- Les radios
- Les piles
- Les déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, autres produits liquides, produits non identifiés, comburants, aérosols, produits pâteux, produits phytosanitaires et emballages vides souillés)
- Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : lancettes, aiguilles, seringues avec aiguille solidaire....)

## IV – LES PRESTATAIRES

La SPL TRIGONE collecte le verre déposé par les usagers dans les colonnes mises en place sur tout le territoire du SIDEL et l'achemine ensuite vers la verrerie d'Albi (VOA) pour être recyclé.



Type du marché	Echéance	Coût 2022 (TTC)
Consultation (article 28) procédure adaptée (4 ans)	01/05/2025	56 229 €



## V – INDICATEURS TECHNIQUES

### Tonnages des déchets collectés

TYPE DE DECHETS	POIDS (tonnes)	%/TOTAL	KG/HAB SIDEL (21 886 hab)	KG/HAB DEPARTEMENT (206 955 hab)
Ordures ménagères	4 808,08	67,00 %	219,69	217,81
Produits recyclables	1 012,21	14,11 %	46,25	42,26
Verre	967,01	13,48 %	44,18	41,09
Refus de tri	387,85	5,41 %	17,72	15,73
<b>TOTAL</b>	<b>7 175,15</b>	<b>100,00 %</b>	<b>327,84</b>	<b>316,89</b>

**En 2022, on observe, par rapport à la moyenne départementale :**

- ➔ **DES QUANTITES COLLECTEES DE PRODUITS RECYCLABLES PLUS IMPORTANTES (+ 3,99 Kilos/an/habitant) avec un taux de refus plus élevé (+ 1,99 kilos/an/habitant)**
- ➔ **DES QUANTITES COLLECTEES DE VERRE SUPERIEURES (+ de 3,09 kilos/an/habitant)**
- ➔ **UNE PRODUCTION D'ORDURES MENAGERES SUPERIEURE (+ 1,88 Kilos/an/habitant)**
- ➔ **UNE QUANTITE GLOBALE DE PRODUCTION DE DECHETS PLUS IMPORTANTE**

### Comparatif N-1

TYPE DE DECHETS	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	Delta 2021/2022
Ordures ménagères	4 966	4 808	- 3,18 %
Produits recyclables	1 093	1 012	- 7,41 %
Verre	968	967	- 0,10 %
Refus de tri	348	388	+ 11,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 375</b>	<b>7 175</b>	<b>- 2,71 %</b>

Les quantités d'ordures ménagères et de produits recyclables ont baissé par rapport à celles collectées l'année précédente. Seul le tonnage collecté du verre reste stable.

Le tonnage de refus subit une nette augmentation (11,21 %).

Au vu de ces éléments, il est constaté qu'il convient de mettre en œuvre de nouvelles actions de communication notamment sur la qualité du tri sélectif.



Collecte 2022 des emballages recyclables par flux  
(tonnes hors verre)



**ACIER** → **44,74 T**



← **ALUMINIUM** →  
**4,05 T**



← **CARTON** →  
**374,00 T**



↑ **REFUS** →  
**387,85 T**



↑ **BRIQUES** →  
**10,54 T**



→ **JMR** → **425,10 T**



→ **PLASTIQUE** →  
Bouteilles et flacons  
**132,48 T**



← **PLASTIQUE** →  
Autres emballages  
**21,30 T**

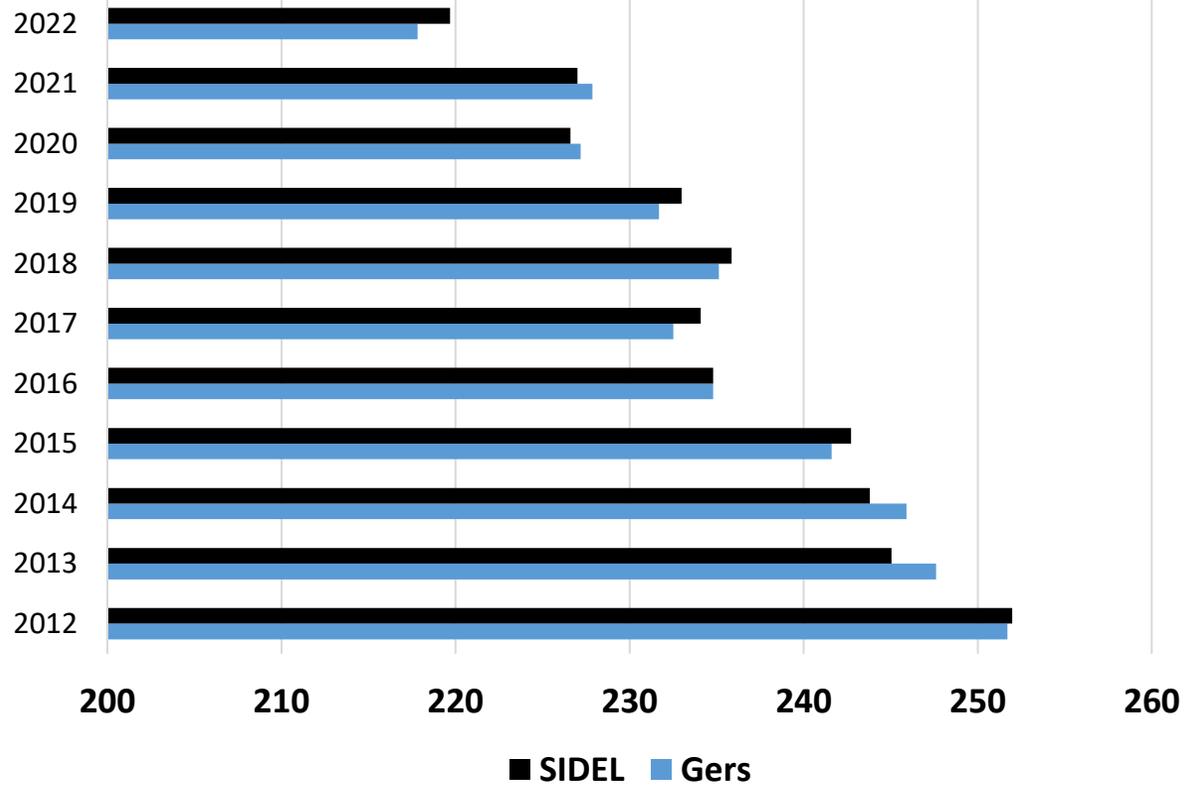


	2021 (21 875 hab)	2022 (21 886 hab)
Total collecté (tonnes)	1 440,70	1 400,06
Ratio kg/habitant	65,86	63,97



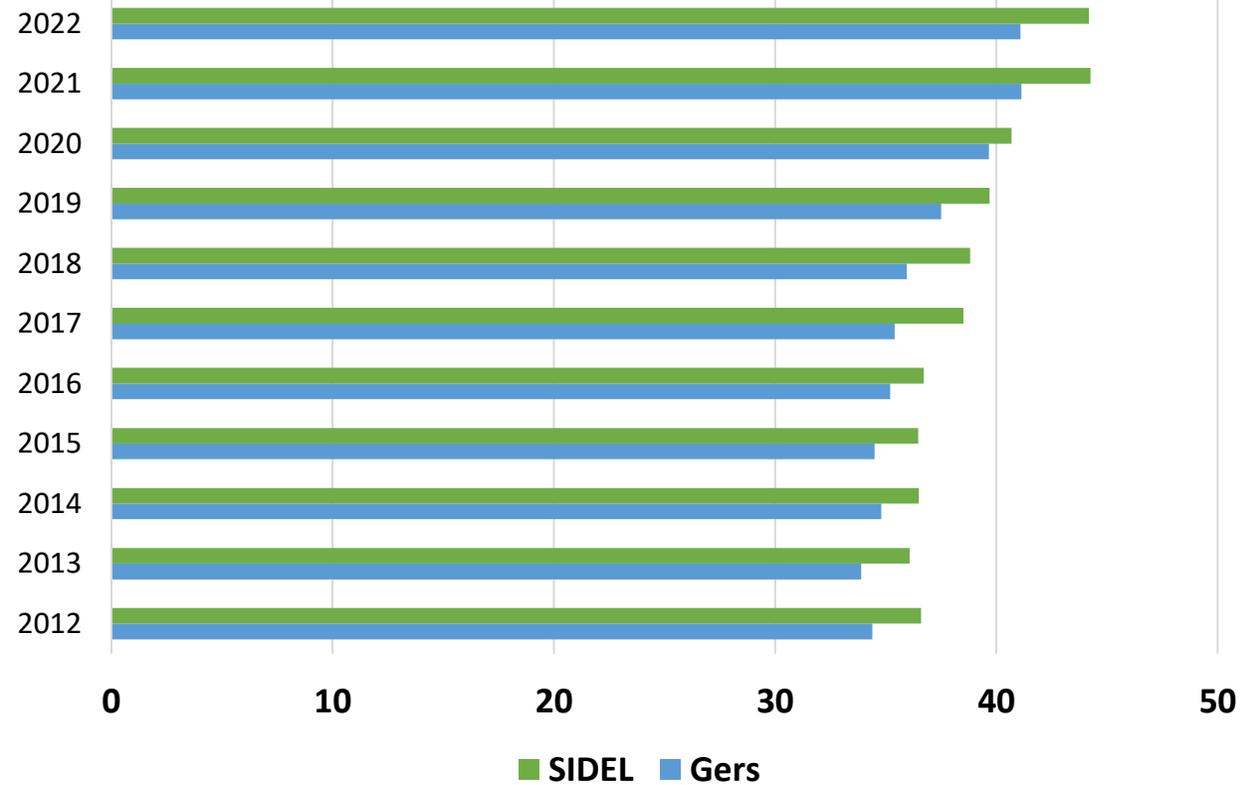
## Evolution des gisements en kg/habitant - 2012 à 2022 -

### OMR



Sur le territoire du SIDEL il est constaté une diminution de quantité d'ordures ménagères produite en 2022 par habitant de 12,81 % par rapport à la quantité produite en 2012 (13,46 % pour l'ensemble du département)  
Ce résultat doit encore être amélioré.

### VERRE

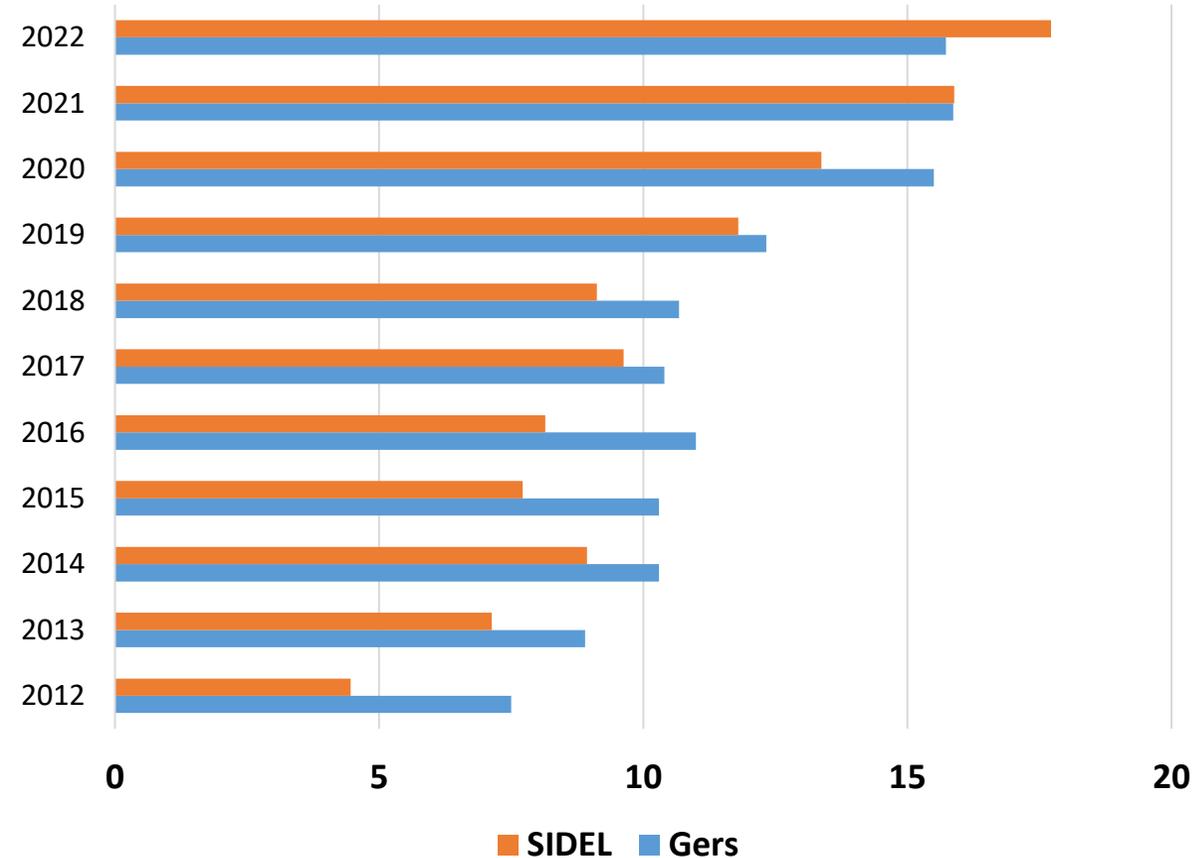


Le SIDEL affiche de très bons résultats concernant la collecte du verre dont la quantité a toujours été supérieure à la moyenne départementale (+ 7,61% en 2021 et + 7,52 % en 2022).  
Par rapport à l'année précédente, le tonnage collecté se maintient sur le territoire.

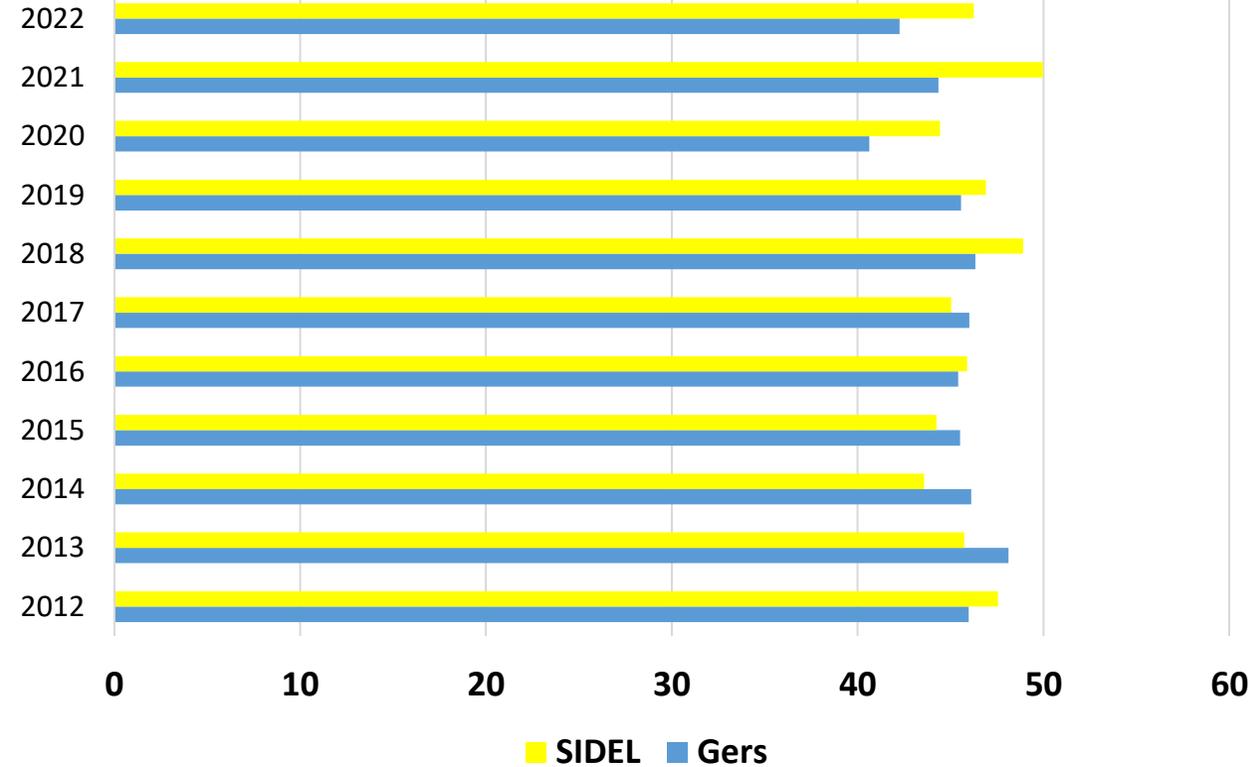


## Evolution des gisements en kg/habitant - 2012 à 2022 -

### REFUS DE TRI



### TRI SELECTIF



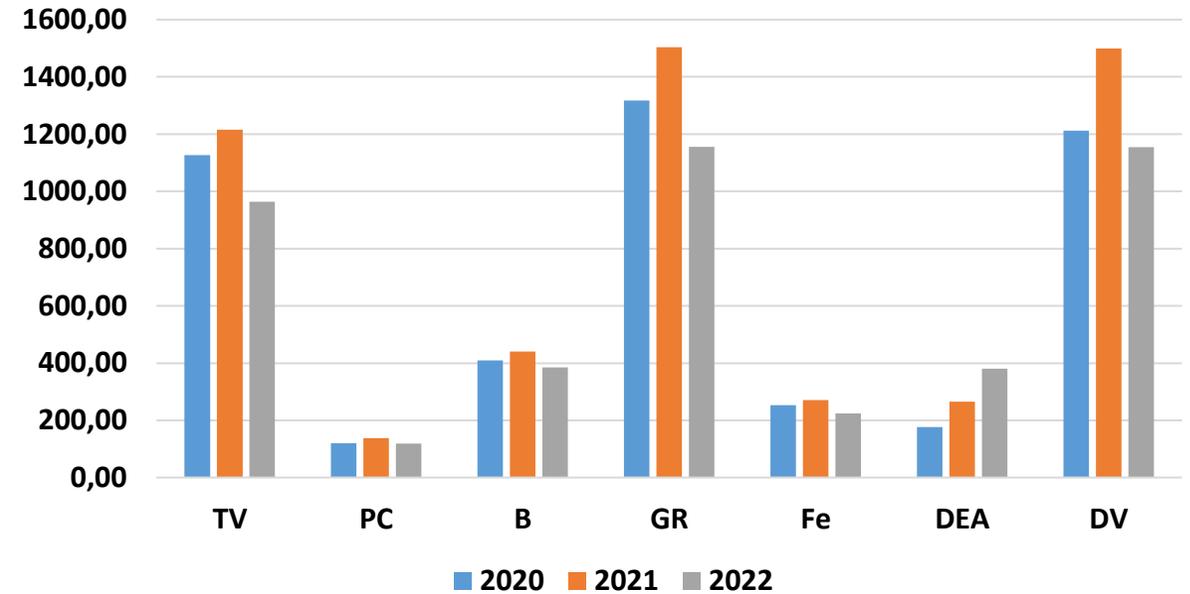
On note une baisse de la qualité du Tri du SIDEL sur les dernières années avec des performances équivalentes à celles relevées sur les autres territoires alors que le SIDEL affichait une meilleure qualité du tri sur les années précédentes par rapport à la moyenne départementale. Ce phénomène s'explique en partie par la suppression des opercules des bacs jaunes. Néanmoins et malgré une baisse de la quantité de tri collecté en 2022 par rapport à l'année 2021 (7,44 %) cette décision a favorisé la quantité de tri sélectif collecté qui reste supérieure à la moyenne départementale (+ 9,44 % en 2022).



## Collecte du verre – prestation de service – Années 2021 - 2022

	2021	2022	Delta 2020/2021
Tonnages collectés	968	967	- 0,10 %
Ratio kg/hab	44,26	44,18	- 0,18 %
Coût du Service (€ TTC)	53 469	56 229	+ 5,16 %
Vente du verre (€ TTC)	25 887	31 163	+ 20,38 %
DEFICIT (€)	27 582	25 066	- 9,12 %

## Apports en déchèteries des 3 dernières années (Tonnes)



\*TV : Tout Venant, PC : Papier carton, B : Bois, GR : gravats, Fe : Fer, DEA : Déchets d'ameublement, DV : Déchets verts

On note une baisse de tous les flux à l'exception des déchets d'ameublement. Les apports du tout venant, destinés à l'enfouissement ont sensiblement diminués par rapport à l'année précédente et sont encore plus faibles que ceux affichés en 2020 lors de la crise sanitaire. Ce résultat, très positif, peut toutefois s'expliquer par le contexte économique lié à la hausse de l'inflation en 2022.

### Apports volontaires (Tonnes) des DEEE Déchets d'équipements électriques et électroniques

2020	2021	2022
236,53	250,91	238,50



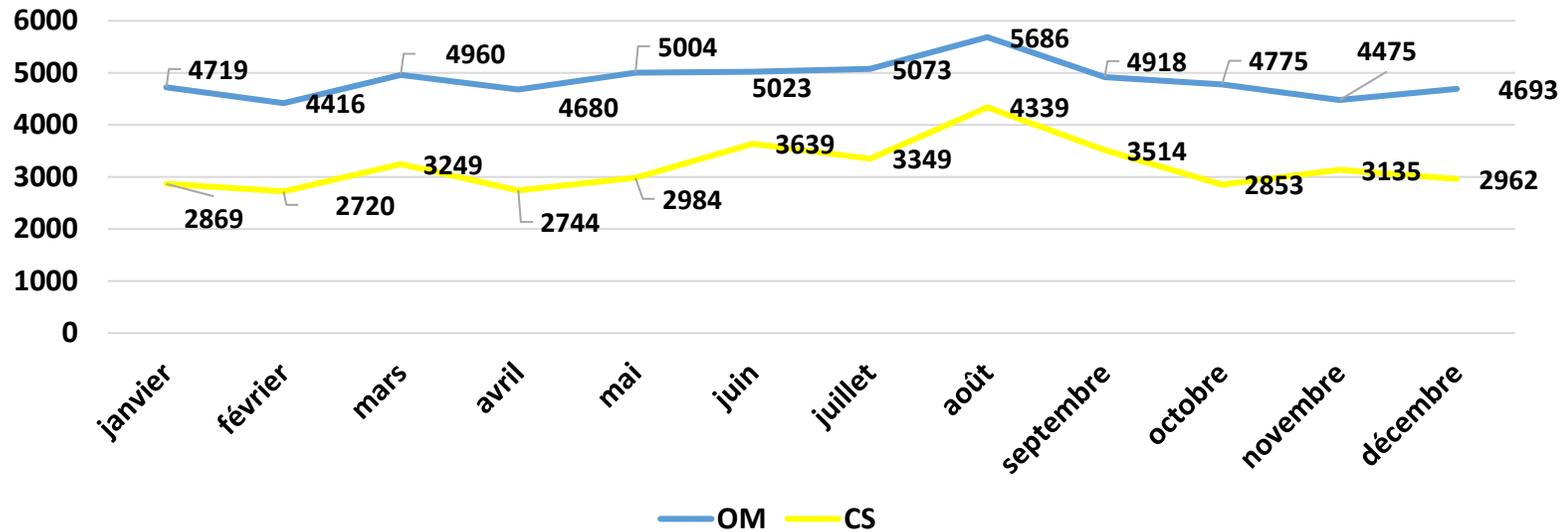
## Apports volontaires (en kg) en déchèteries des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) collectés par TRIGONE Des 3 dernières années

	Acides	Bases	Autres liquides	Pâteux	Phytosanitaires	Aérosols	Combustibles	Non Identifiés	Néons lampes	Filtres	Batteries	DASRI	Huiles de Vidange	Huiles Alimentaires	DDS vides	Piles	Réemploi
2020	180	840	5 980	26 660	3 390	1 000	170	5 170	310	1 020	0	170	11 340	2 030	8 130	1 330	780
2021	147	1 463	5 511	28 334	4 335	1 071	212	7 797	922	1 276	1 203	173	19 530	2 588	11 401	2 078	399
2022	140	860	4 960	26 670	3 560	1 510	200	6 720	1 020	1 930	2 120	210	14 490	1 520	13 480	2 470	0

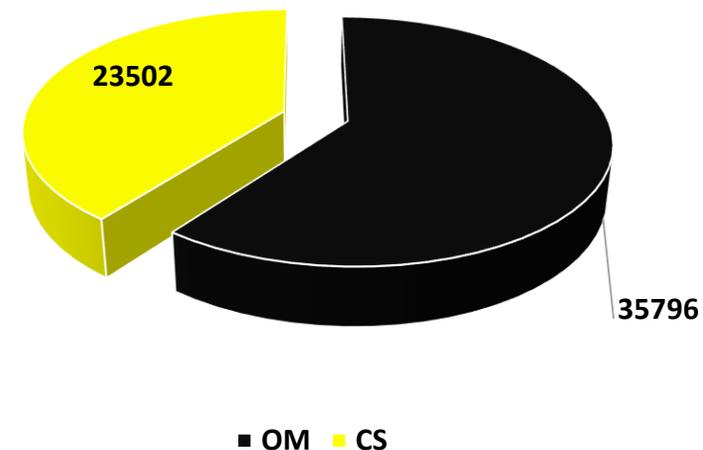


# Distance parcourue par flux (km) en 2022

## COLLECTE

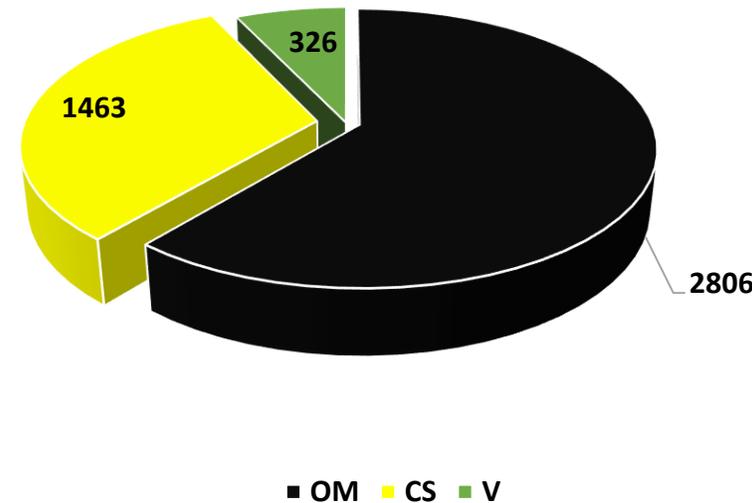
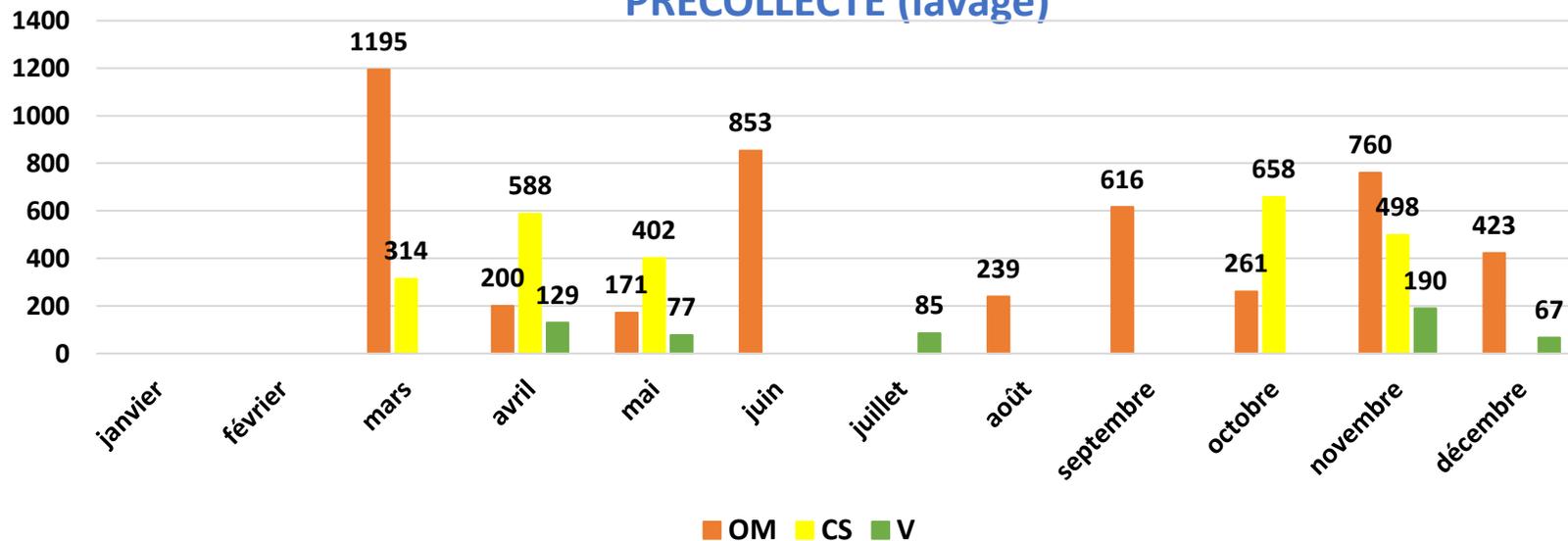


## Quantité de carburant (litres)



59 298 litres pour 96 779 kms soit une consommation moyenne de 61,27 litres/100 km

## PRECOLLECTE (lavage)

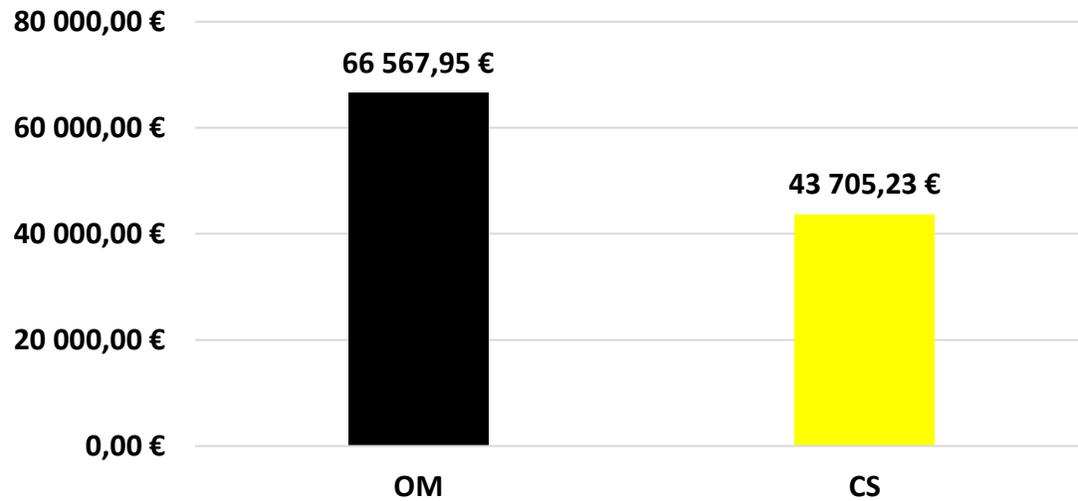


4 595 litres pour 7 726 kms soit une consommation moyenne de 59,47 litres/100 km

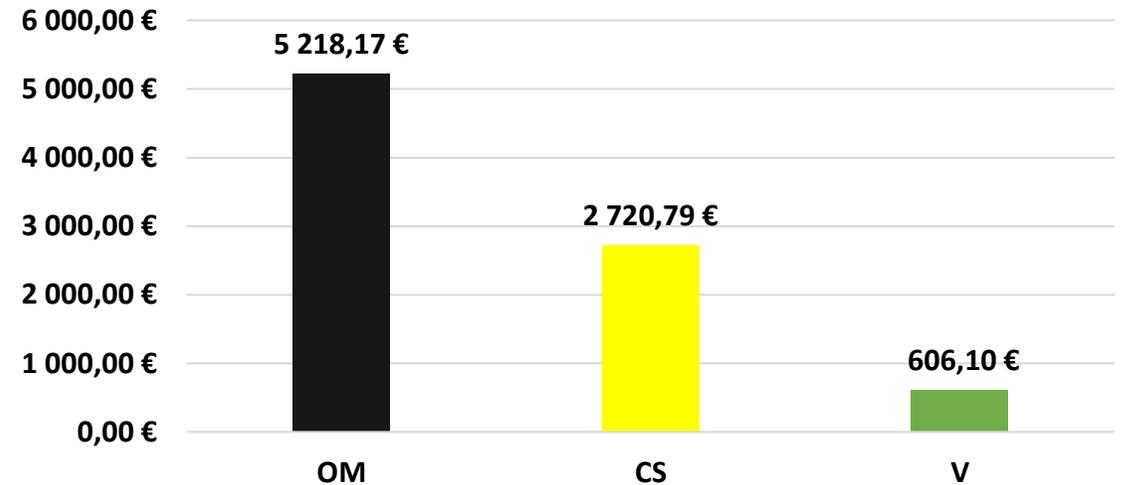


## COÛT DU CARBURANT 2022

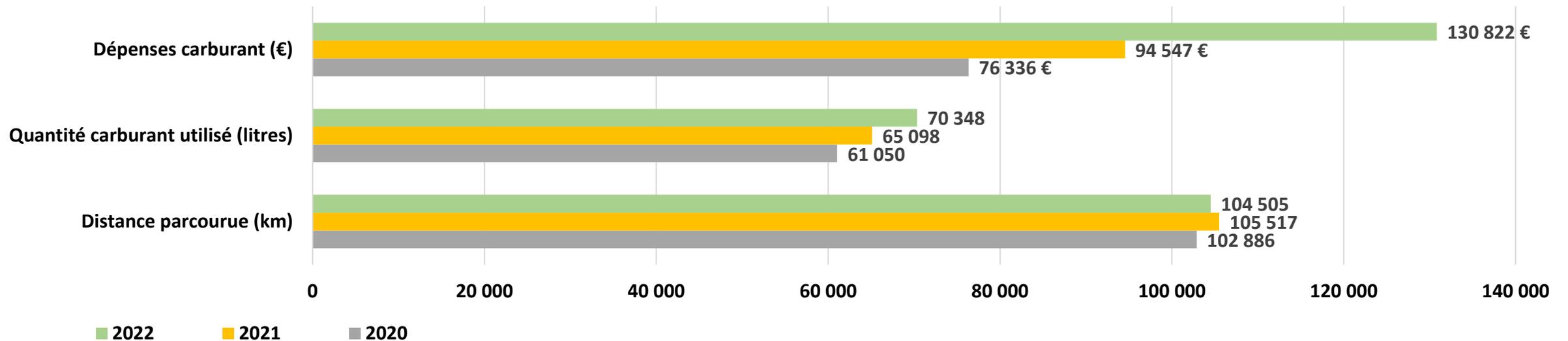
### COLLECTE (Euros TTC)



### PRE COLLECTE (Euros TTC)



## EVOLUTION DES DIFFERENTS PARAMETRES SUR LES 3 DERNIERES ANNEES (COLLECTE ET PRECOLLECTE)





## VI – COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE

### Présentation de la matrice des coûts et méthode compta coût

La gestion des déchets a considérablement évolué ces dernières années (modernisation, mises aux normes, loi Grenelle 1 et 2...) ce qui a engendré des coûts importants pour les collectivités qui s'interrogent sur la façon de les financer et de les maîtriser. Dans ce contexte, l'ADEME a élaboré un outil de gestion standard (cadre d'expression et méthode de calcul) adapté à toutes les collectivités en vue de leur permettre de suivre l'évolution de leurs coûts, de les analyser et de les comparer d'une année sur l'autre au sein même de leur service de gestion des déchets mais également avec d'autres collectivités pourvues de la même compétence au travers du site SINOE créée par l'ADEME. Le SIDEL s'est inscrit dans cette démarche et utilise cet outil pour pouvoir, à travers une expression des coûts détaillée par flux, positionner ses résultats par rapport à d'autres collectivités et trouver ainsi des pistes d'amélioration de gestion, communiquer en toute transparence, éclairer sa prise de décision dans divers domaines et notamment pour établir sa tarification.

Les bureaux d'études mandatés par les Collectivités s'appuient également sur cet outil pour présenter aux élus différents scénarios d'optimisation des coûts et du service « déchets ».

### Rappel de la Méthodologie

- ❖ Le squelette de la matrice reflète l'organisation du SIDEL et sa construction repose sur la traduction financière de cette organisation
- ❖ Les lignes sont alimentées par les données comptables du Compte Administratif et converties en € HT (certaines collectivités sont assujetties à la TVA)
- ❖ Le remplissage répond à des règles et des conventions définies par l'ADEME afin d'assurer une homogénéité entre les collectivités et leurs résultats
- ❖ Un travail conséquent d'extraction des données à partir du Compte Administratif est rigoureusement accompli et un fichier Excel final (deux pages ci-dessous) est établi pour être retranscrit dans SINOE
- ❖ Les coûts sont ensuite renseignés dans SINOE **ainsi que la population du SIDEL et les tonnages collectés**
- ❖ Les éléments sont contrôlés par un bureau d'études missionné par l'ADEME et habilité à valider les données
- ❖ Après validation, la matrice devient un outil de pilotage et d'échanges pour trouver des pistes d'amélioration de maîtrise des coûts.



# Matrice Standard d'expression des coûts –Année 2022

 Année 2022 Montants en euros HT (21886 hab.)		Flux de déchets				Gestion du passif	Total		
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries				
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	89 622,54	1 663,86	75 195,25		166 481,65		
		Communication	21 116,73	10 558,37	35 194,56	3 519,46	70 389,12		
		Communication TRIGONE	3 652,85	2 191,77	3 652,85	5 113,93	14 611,40		
		TOTAL Communication	24 769,58	12 750,14	38 847,41	8 633,39	85 000,52		
		TOTAL Fonctionnelles	114 392,12	14 414,00	114 042,66	8 633,39	251 482,17		
	Techniques	Prévention	24 133,41	0,00	3 016,68	3 016,68	30 166,77		
		Prévention TRIGONE	7 305,71	1 461,14	1 461,14	4 383,42	14 611,41		
		TOTAL Prévention	31 439,12	1 461,14	4 477,82	7 400,10	44 778,18		
		Pré-collecte	106 808,14	22 857,77	74 756,99		204 422,90		
		Collecte	409 289,29	55 424,21	238 813,45	2 792,62	706 319,57		
		Collecte TRIGONE				186 031,00	186 031,00		
		TOTAL Collecte et pré-collecte	516 097,43	78 281,98	313 570,44	188 823,62	1 096 773,47		
		Transfert/Transport TRIGONE				148 823,37	148 823,37		
		Traitement des déchets non dangereux TRIGONE				244 533,36	24 463,05	268 996,41	
		Transfert/Transport TRIGONE des déchets non dangereux	680 630,79		408 255,05		1 088 885,84		
		Enlèvement des déchets dangereux				31 124,12	31 124,12		
		TOTAL Traitement	680 630,79	0,00	408 255,05	424 480,85	24 463,05	1 537 829,74	
		TOTAL Techniques	1 228 167,34	79 743,12	726 303,31	620 704,57	24 463,05	2 679 381,39	Dont dépenses Trigone Traitement
		<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 342 559,46</b>	<b>94 157,12</b>	<b>840 345,97</b>	<b>629 337,96</b>	<b>24 463,05</b>	<b>2 930 863,56</b>
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						A	
		Matériaux		30 636,69			30 636,69		
		Matériaux TRIGONE			149 314,73	70 223,46	219 538,19		
		TOTAL Matériaux	0,00	30 636,69	149 314,73	70 223,46	0,00	250 174,88	
		Compost							
		Energie							
		Prestations à des tiers						0,00	A-B
		Autres produits	715,00	1 472,96	1 436,24			3 624,20	1 191 176,02
	TOTAL Industriels	715,00	32 109,65	150 750,97	70 223,46		253 799,08	PARTICIPATION REGLEE HT	
	Soutien	Soutien CITEO						0,00	
		Tous soutiens des sociétés agréées TRIGONE		8 822,51	293 282,18	40 264,65		342 369,34	
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)							
		Subventions de fonctionnement CITEO						0,00	
Aides à l'emploi								B	
<b>TOTAL Aides et soutiens</b>		<b>0,00</b>	<b>8 822,51</b>	<b>293 282,18</b>	<b>40 264,65</b>	<b>0,00</b>	<b>342 369,34</b>	Dont recettes TRIGONE	





**Année 2022  
(21 886 hab.)**

		Flux de déchets					Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Gestion du passif		
Autres infos	Montant de la TVA acquittée	82 753,56	9 059,86	52 438,75	37 568,00	1 482,00	183 302,17	
	Contribution des usagers	TEOM	1 395 681,53	61 020,56	439 642,81	545 123,68	25 418,42	2 466 887,00
	Redevance spéciale	54 337,00					54 337,00	
	<b>TOTAL CONTRIBUTIONS</b>	<b>1 450 018,53</b>	<b>61 020,56</b>	<b>439 642,81</b>	<b>545 123,68</b>	<b>25 418,42</b>	<b>2 521 224,00</b>	

incluant TVA TRIGONE



- TOTAL DES CHARGES HORS TVA →
- COÛT COMPLET - PRODUITS INDUSTRIELS →
- COÛT TECHNIQUE - SOUTIENS →
- COÛT PARTAGE - AIDES →
- TVA SIDEL + TRAITEMENT TRIGONE →
- COÛT AIDE HT + TVA →

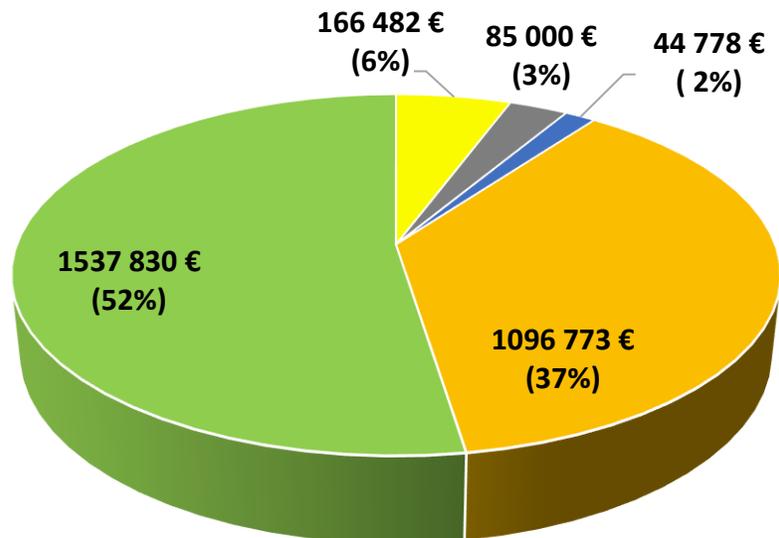
COUT	Flux de déchets					Gestion du Passif	Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries			
Coût complet	1 342 559,46	94 157,12	840 345,97	629 337,96	24 463,05	2 930 863,56	
Coût technique	1 341 844,46	62 047,47	689 595,00	559 114,50	24 463,05	2 677 064,48	
Coût partagé	1 341 844,46	53 224,96	396 312,82	518 849,85	24 463,05	2 334 695,14	
Coût aidé HT	1 341 844,46	53 224,96	396 312,82	518 849,85	24 463,05	2 334 695,14	
TVA acquittée	82 753,56	9 059,86	52 438,75	37 568,00	1 482,00	183 302,17	
Coût aidé TTC	1 424 598,02	62 284,82	448 751,57	556 417,85	25 945,05	2 517 997,31	
	56,58%	2,47%	17,82%	22,10%	1,03%	100,00%	
TEOM PERCUE	1 395 681,53	61 020,56	439 642,81	545 123,68	25 418,42	2 466 887,00	
2 466 887,00	Montant réparti par flux selon un quota calqué (en pourcentage) sur les flux du coût aidé TTC						



# Répartition par poste de charges et taux de couverture

CHARGES	arrondis (€)
<b>Charges fonctionnelles</b>	251 482 €
Charges de structure	166 482 €
Charges de communication	85 000 €
<b>Charges techniques</b>	2 679 381 €
Prévention	44 778 €
Pré-collecte et collecte	1 096 773 €
Traitement	1 537 830 €
<b>Total charges HT</b>	2 930 863 €
<b>TVA acquittée*</b>	183 302 €
<b>Total charges TTC</b>	3 114 165 €
PRODUITS	arrondis (€)
Recettes industrielles	253 799 €
Soutiens	342 369 €
Aides	0 €
<b>Total produits</b>	596 168 €
<b>COUT DU SERVICE PUBLIC</b>	2 517 997 €
Financement	arrondis (€)
TEOM	2 466 887 €
Redevance spéciale	54 337 €
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	2 521 224 €
<b>Ecart coût et financement</b>	3 227 €
<b>Taux de couverture</b>	100%

## Répartition des postes de charges

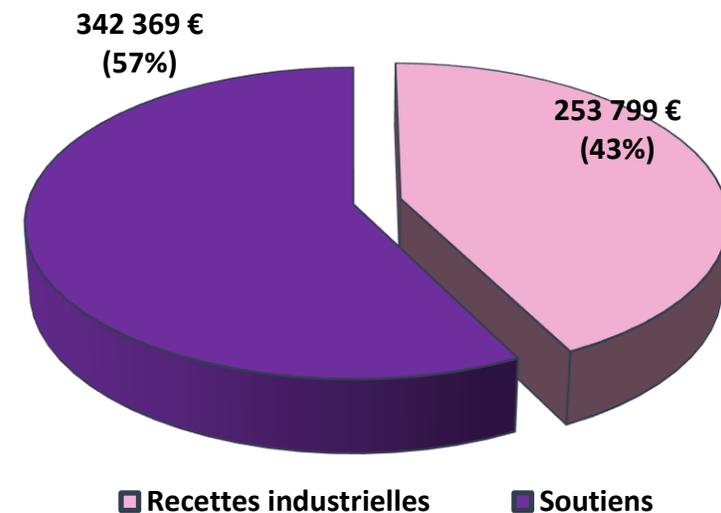


- Charges de structure
- Charges de communication
- Prévention
- Pré-collecte et collecte
- Traitement

### Analyse

Le taux de couverture s'élevait à 95% en 2021. Il a donc été décidé de porter le taux de la TEOM en 2022 à 12,90 % pour atteindre 100% en fin d'exercice. Néanmoins, ce résultat laisse peu de marge de manœuvre pour financer les futurs investissements et il conviendra de maîtriser les coûts de fonctionnement sur les prochains budgets pour maîtriser le taux d'imposition.

## Répartition des postes de produits



## Evolution de la TEOM

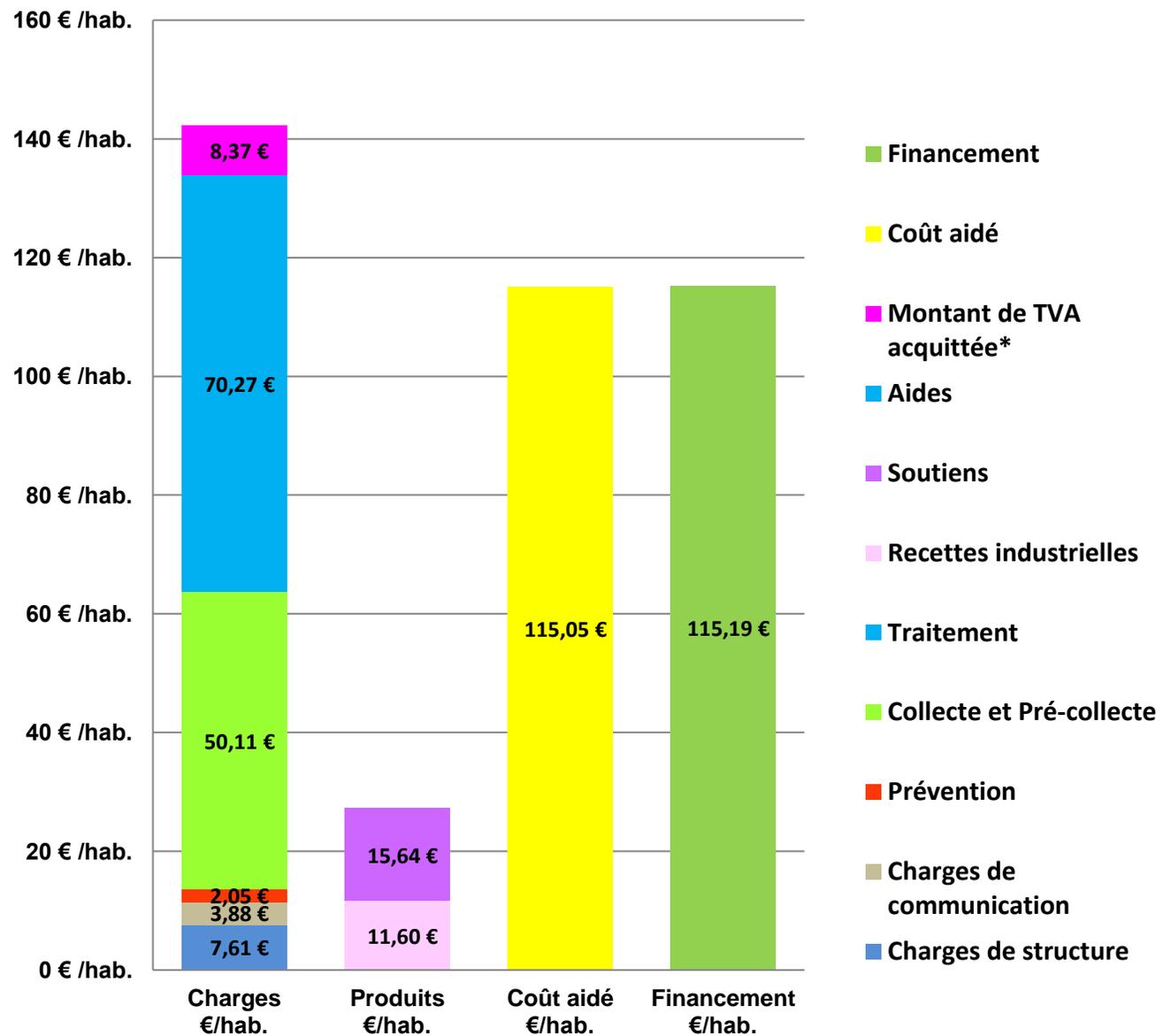




## Répartition des charges, des produits et financement du service en €/habitant

21 886 habitants	Tous flux confondus			
	Charges €/hab.	Produits €/hab.	Coût aidé €/hab.	Financement €/hab.
Charges de structure	7,61 €			
Charges de communication	3,88 €			
Prévention	2,05 €			
Collecte et Pré-collecte	50,11 €			
Traitement	70,27 €			
Recettes industrielles		11,60 €		
Soutiens		15,64 €		
Aides				
Montant de TVA acquittée*	8,37 €			
Coût aidé <b>TTC</b>			115,05 €	
Financement				115,19 €

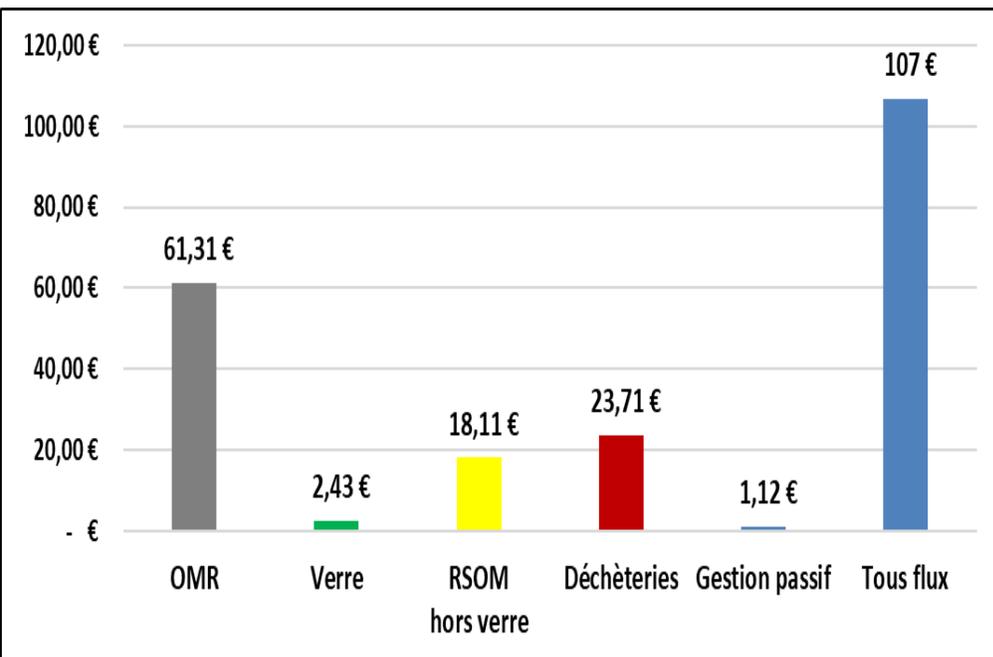
Taux de couverture des charges par les produits : 20 %





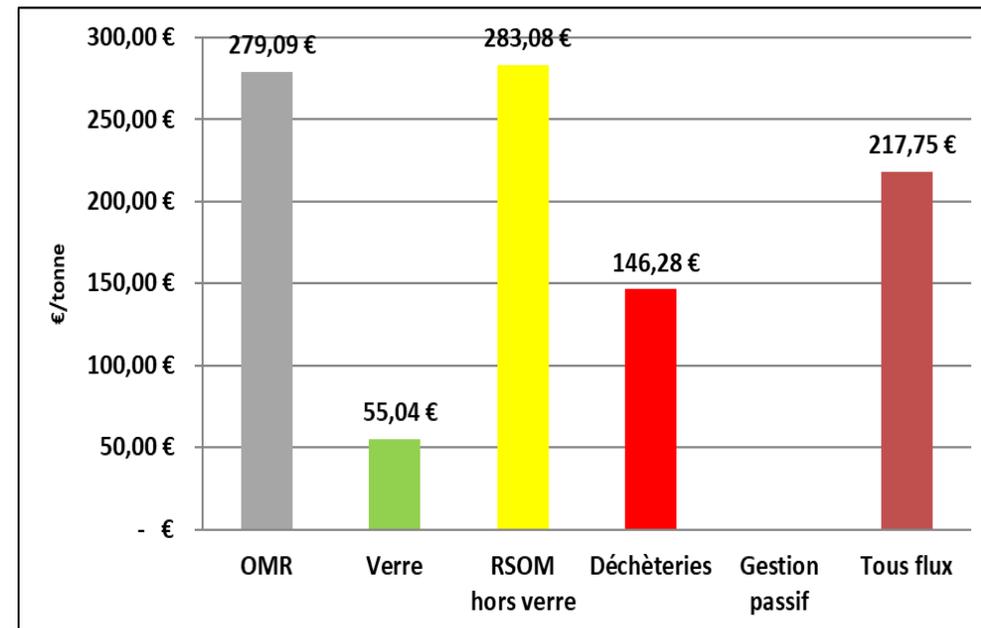
# Répartition des coûts 2022 en €/HT par flux

## Situation 2022 coût aidé par habitant



La gestion du passif est un paramètre imposé au niveau national par la réglementation de l'ADEME pris en compte depuis 2020. Il correspond aux charges d'entretien des sites d'enfouissement qui ne sont plus exploités qui incombent à TRIGONE. Une quote-part de ces dépenses est affectée à chaque Syndicat de collecte qui adhère à TRIGONE. . Outre l'augmentation de la TGAP, Il faut s'attendre à une hausse de ce poste de charge sur les prochaines années.

## Situation 2022 coût aidé par tonne



## Evolution du Coût Aidé (€ HT/habitant)

€ HT/habitant	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchèteries	Gestion Passif	Tous flux
2021	59,50 €	2,81 €	18,86 €	22,06 €	1,04 €	104,27 €
2022	61,31 €	2,43 €	18,11 €	23,71 €	1,12 €	106,68 €
Ecart 2022/2021	3,04%	-13,52%	-3,98%	7,48%	7,69%	2,31%

Evolution de la population	
Année 2021	21 875
Année 2022	21 886
Ecart 2022/2021	0,1%



La baisse du coût constatée sur certains flux s'explique par une baisse des dotations aux amortissements notamment les dotations concernant le flux « verre »



## Positionnement du SIDEL en 2022 / Référentiel NATIONAL ADEME 2021

<u>Ratios collectés en kg/hab./an</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOTAL
SIDEL 2022	220 kg/hab.	44 kg/hab.	46 kg/hab.	162 kg/hab.	472 kg/hab.
Référentiel national ADEME 2021 (Milieu Mixte à dominante rurale)	222 kg/hab.	42 kg/hab.	57 kg/hab.	255 kg/hab.	576 kg/hab.
Ecart en kg/hab.	- 2 kg/hab.	+ 2 kg/hab.	- 11 kg/hab.	- 93 kg/hab.	- 104 kg/hab.
Ecart en %	- 0,90 %	+ 4,76 %	- 19,30 %	- 36,47 %	- 18,06 %

<u>Coûts aidés en kg/hab./an</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOUS FLUX
SIDEL 2022	61,31 € HT/hab	2,43€ HT/hab	18,11 € HT/hab	23,71 € HT/hab	106,68 € HT/hab
Référentiel national ADEME 2021 (Milieu Mixte à dominante rurale - coût médian)	49,00 € HT/hab	1,00 € HT/hab	8,00 € HT/hab	24,80 € HT/hab	86,00 € HT/hab
Ecart en €/hab.	+ 12,31 €/hab.	+ 1,43 €/hab.	+ 10,11 €/hab.	- 1,09 €/hab.	+ 21,00 €/hab.
Ecart en %	+ 25,12 %	+ 143,00 %	+ 126,38 %	- 4,40%	+ 24,42 %

<u>Coûts aidés en € HT/tonne</u>	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	TOTAL
SIDEL 2022	278,00 €/T	55,04 €/T	283,08 €/T	146,28 €/T	217,75 €/T
Référentiel national ADEME 2021 (Milieu Mixte à dominante rurale - coût médian)	248,00 €/T	26,00 €/T	153,00 €/T	111,00 €/T	163,00 €/T
Ecart en €/tonne	+ 30,00 €/T	+ 29,04 €/T	+ 130,08 €/T	+ 35,28 €/T	+ 54,75 €/T
Ecart en %	+ 12,10 %	+ 111,69 %	+ 85,02 %	+ 31,78 %	+ 33,59 %

### Analyse :

Au vu des éléments présentés, le SIDEL affiche de bonnes performances de collecte.

L'analyse des coûts fait quant à elle apparaître des résultats peu satisfaisants qui pourront être améliorés par la modernisation du service de collecte associée à la mise en de la tarification prévue en 2026. Ces disparités s'expliquent par :

- Les investissements réalisés pour le remplacement des caissettes par des bacs roulants sur les zones collectées en porte à porte (invest. 2017 et 2018) ;
- Une baisse sensible des soutiens versés par les éco-organismes à TRIGONE
- Un habitat dispersé sur le territoire du SIDEL
- Une augmentation des charges de fonctionnement liée aux besoins humains et matériels pour la mise en place du projet
- La ventilation des charges et des produits afférents au traitement qui s'appuie sur la matrice des coûts de Trigone
- Les dépenses liées à la gestion du haut de quai des déchèteries dont le montant de la contribution payée (forfait de 8,5€ HT/habitant) est directement affecté dans le flux « déchets des déchèterie » de la matrice

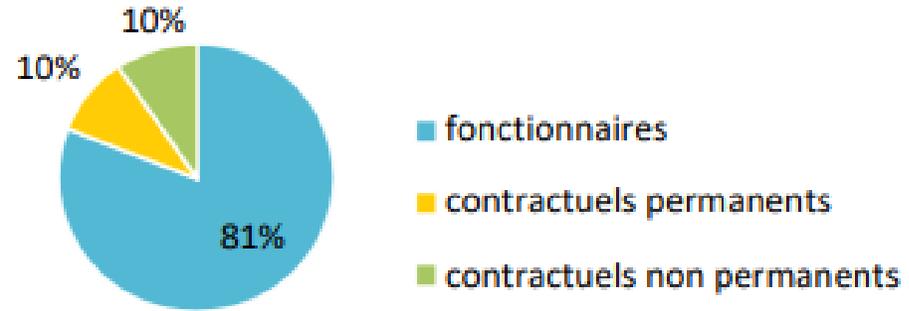


# VII – EMPLOIS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

## Effectifs

➔ 21 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 17 fonctionnaires
- > 2 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

## Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,97
Contractuels permanents	25,00
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>46,45</b>

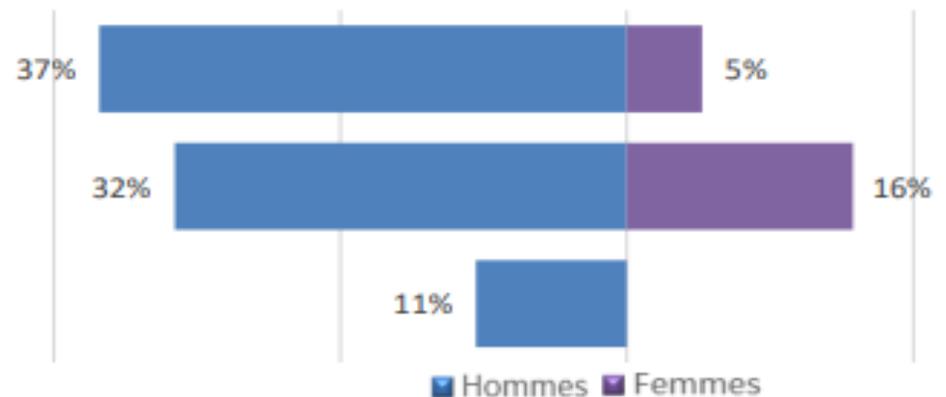
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	35,00

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge



## Équivalent temps plein rémunéré

➔ 19,42 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 16,76 fonctionnaires
- > 1,96 contractuel permanent
- > 0,70 contractuel non permanent

35 344 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



### — Positions particulières

- 2 agents statutaires à demi-traitement

## Mouvements

➔ En 2022, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

*Aucun contractuel permanent nommé stagiaire*

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
18 agents	19 agents

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	100%
-----------------------------	------

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Intégration directe	50%
Remplacements (contractuels)	50%



## Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 5 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

**Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022**

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0





## Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 30,84 % des dépenses de fonctionnement



## Absences

➔ Aucun jour d'absence pour motif médical concernant les agents contractuels en 2022

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,98%	0,00%	3,56%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	12,43%	0,00%	11,12%	0,00%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	12,43%	0,00%	11,12%	0,00%

### Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2022

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--



## Absences

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 50,0 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

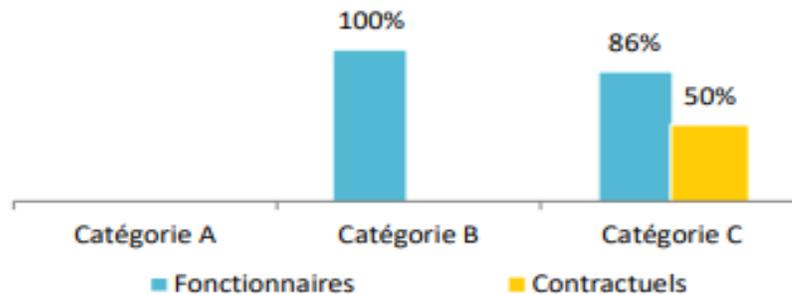
## Formation

- ➔ En 2022, 78,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

- ➔ 50 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022



Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022

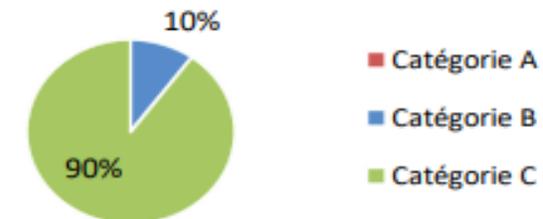


- ➔ 7 073 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	59 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	37 %

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,6 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	66%
Autres organismes	34%



# Prévention et risques professionnels



## ➔ ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

## ➔ FORMATION

12 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

## ➔ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **7 720 €**

## ➔ DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose :

- D'un Document Unique d'évaluation des risques

Dernière mise à jour : **2022**

- D'un registre de Santé et de Sécurité
- D'un registre de Dangers graves et imminents

## ➔ ACTIONS REALISEES

- Formation au premier secours dispensée à tout le personnel
- Continuité du recensement et d'aménagement des points de regroupement
- Elaboration d'un plan de continuité de service dans le cadre d'une épidémie (Covid 19)
- Achat de produits virucides et désinfectants pour le nettoyage des véhicules et des locaux
- Achat de produits désinfectants pour les EPI
- Achat de bouchons moulés individuels pour les agents techniques
- Achat de gants plus adaptés pour les ripeurs
- Achat de réservoir d'eau et de savon pour les mains destiné à être utilisé dans les cabines des camions de collecte.





## Handicap

*Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.*

Aucun travailleur handicapé employé sur emploi permanent

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	3 060 €
Montant moyen par bénéficiaire	180 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2022



## VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

### a) Animations tri et réduction des déchets



- **Animation « compostage » Collège Saint Joseph**
  - Septembre 2022 – Classe de 6ème
- **Animation « compostage » École de Miradoux**
  - Novembre 2022 – Classe Cm1/Cm2



# VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

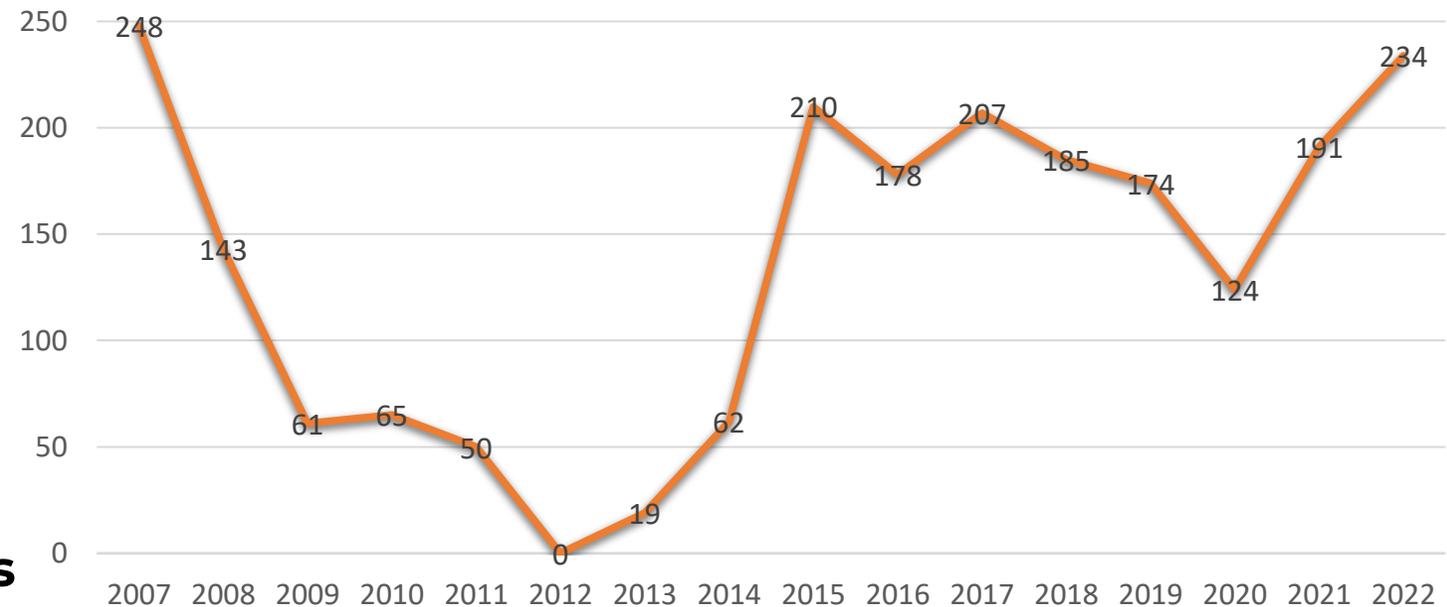
## b) Réduction des déchets

### COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- Les composteurs sont distribués sur rendez-vous les mercredi et vendredi après-midi.
- Organisation d'une distribution délocalisée :
  - Céran
- **En 2022 :**
  - **234 kits de compostage distribués avec initiation au compostage**

**+ 18 %**

Evolution DISTRIBUTIONS COMPOSTEURS





## VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

### b) Réduction des déchets

## COMPOSTAGE COLLECTIF

- 3 Enquêtes de terrain
- 2 Réunions Élus
- 1 Réunion Publique d'Information

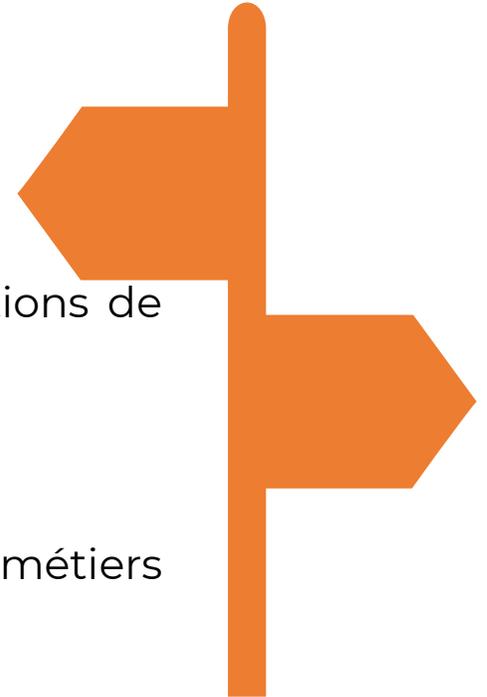




## VIII. PRÉVENTION DES DÉCHETS ET COMMUNICATION

### d) Projets pour 2023

- Poursuivre le développement des aires de compostage collectif et les distributions de composteurs individuels
- Communication sur la Généralisation de l'Obligation du Tri à la Source
- Élaboration et mise en œuvre du projet de « Kiosque à broyat »
- Poursuite de l'accompagnement des producteurs non ménagers (restaurateurs, métiers de bouche...





## IX – BILAN ET PERSPECTIVES

### Bilan 2022

Les objectifs ont été atteints au cours de l'année 2022 avec la mise en œuvre des actions suivantes :

- Renouvellement du matériel de collecte
- Renouvellement d'une benne à ordures ménagères
- Elaboration du plan de formation 2022
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du document unique
- Poursuite du développement des aires de compostage collectif et des distributions de composteurs individuels
- Mise à jour des documents de communication
- Modernisation du service de collecte associé à la mise en œuvre d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative :
  - Recrutement de deux chargés de missions (TI et biodéchets) ;
  - Lancement d'un appel d'offres pour une prestation d'AMO ;
  - Lancement d'un marché de Maîtrise d'Œuvre dédiée à la programmation et au suivi des travaux d'implantation des futurs points TRI sur le territoire du SIDEL ;
  - Lancement du marché de fourniture de deux BOM Grue.



## IX – BILAN ET PERSPECTIVES

### Perspectives 2023

- Renouvellement du matériel de collecte
- Elaboration du plan de formation 2023
- Mise en place d'actions de prévention des risques au travail
- Mise à jour du document unique
- Mise en place de nouvelles aires de compostage collectif et distribution de composteurs individuels
- Mise à jour des documents de communication et conception de l'arborescence du futur site internet.
- Modernisation du service de collecte associé à la mise en œuvre d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative :
  - Création de 4 groupes de travail avec les élus ;
  - Lancement de la campagne de recherche des futurs points TRI en partenariat avec les communes ;
  - Recrutement d'un animateur/ une animatrice ;
  - Lancement d'un marché de fourniture, maintenance et installation de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers ;
  - Lancement d'un marché de travaux de génie civil, terrassement et aménagements des points TRI pour l'implantation de colonnes semi-enterrées et enterrées ;
  - Lancement d'un marché de fourniture de contrôle d'accès ;
  - Consultation pour la refonte du site internet ;
  - Lancement d'un marché pour l'acquisition d'un logiciel de gestion et de facturation de la REOMi.